

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du jeudi 7 mars 2013 à 20 heures

L'assemblée ordinaire est convoquée par le Bureau à la demande de la Municipalité pour le 7 mars 2013 à 20 h. à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 ;
- 2) Communications du bureau et de la municipalité ;
- 3) Préavis 01/13 relatif à une demande de crédit extra-budgétaire de Chf. 65'000.- pour la prolongation du trottoir à la Rue de la Croix RC 34-C-S ;
- 4) Propositions individuelles ;
- 5) Divers

Présidence : Sylvie Elben, vice-présidente
Secrétariat : Francine Bandieri
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

La présidente de séance accueille les conseillers et adresse ses meilleurs vœux de rétablissement à Mme Odile Hausser, excusée.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers; 7 sont excusés.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle donne lecture de l'ordre du jour qui sera suivi sans autre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012
Ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau et de la municipalité

Pas de communication du Bureau



COMMUNE DE BASSINS
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



De la Municipalité :

M. Matthey : pour la déchetterie de la Cézille, le système des Moloks est fonctionnel depuis le 1^{er} février. Seuls les habitants du quartier y ont accès avec leur carte. La gestion électronique des relevés permet une optimisation des transports.

A la déchetterie communale, les pesées fonctionnent depuis le 3 janvier 2013. Jusqu'à maintenant, il n'a pas encore été nécessaire de faire vider la benne compacteuse. En fonction des données collectées, cela sera probablement le cas la semaine prochaine. Globalement tout fonctionne bien ; quelques réglages sont nécessaires.

En ce qui concerne la paroisse, la Municipalité a été interpellée par Mme Métroz présidente du conseil de la paroisse protestante. Notre commune n'a plus de représentant au conseil depuis plusieurs années. Un appel est lancé aux bonnes volontés. Renseignements à prendre auprès de M. Matthey ou de Mme Bandieri

M. Miauton informe que le Parc Jura Vaudois a obtenu son label de parc naturel régional. Un forum concernant la sensibilisation du public sur le thème de la « Charte de l'habitant » aura lieu le samedi 23 mars avec apéritif dînatoire réalisé avec les produits régionaux. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site du Parc.

M. Vukasovic informe que les travaux concernant l'eau sous pression suivent normalement leur cours. Pour l'instant, il n'y a pas d'imprévu tant sur le plan organisationnel que sur le plan financier.

La Municipalité étudie la question de la mise en place d'un assistant de sécurité. Les tâches ont été définies et la question reste ouverte quant à l'engagement d'une personne ou à un contrat de prestation. La Municipalité est plutôt favorable à cette dernière option avec du personnel extérieur au village.

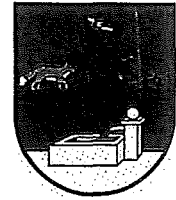
M. Rastello informe sur la question de la fusion des SDIS. Notre groupement régional devrait en principe conserver un local commun à Le Vaud. Le regroupement régional aura probablement lieu avec Gland. Toutes les questions d'équipement et de financement sont encore à l'étude et la Municipalité cherche à optimiser ces points tout en ne perdant pas de vue l'attractivité de la fonction pour les volontaires dans chaque commune. Délais : août 2013 pour les frais non subventionnés et les locaux du SDIS Serine et décembre 2013 pour les points à régler avec Gland.

En ce qui concerne le déneigement des trottoirs, le monoaxe qui arrivait en bout de course a été remplacé par la location d'un tracteur adapté à cette fonction.

M. Lohri informe que la Fondation Copélia met à l'enquête 14 appartements dès le 8 mars 2013. Le nombre d'appartements a été fixé en fonction de la demande qui se situe plutôt dans les 2 et 3 pièces et non pas sur les studios.

En ce qui concerne le parking souterrain, il n'a pas été inclus dans cette première mise à l'enquête car cela ne correspond pas aux conditions prévues par le canton. La Municipalité reviendra sur cette question en juin.

Le bâtiment complémentaire commun sera mis à l'enquête dans les 2 mois suivants. Il comprendra les locaux UAPE et le jardin d'enfants, ainsi que des locaux pour les archives.



Une séance extraordinaire du conseil communal aura lieu le 18 avril 2013 sur le thème de la motion Hausser/Elben concernant le conseil régional. M. Paul-André Schmidt de Coppet présentera le point de vue d'une commune membre.

3. Préavis 01/13 relatif à une demande de crédit extra-budgétaire de Chf. 65'000.- pour la prolongation du trottoir à la Rue de la Croix RC 34-C-S ;

Le rapport de la commission des finances présenté par Mme Matthey propose d'accepter ce crédit. C'est également la position du rapport de la commission de la sécurité routière représenté par Mme Zesiger-Schaerer.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. La discussion est close.
Le préavis est accepté par 30 oui et 1 non, 2 absentions.

4. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été déposée dans les formes au bureau du Conseil. Ce point est clôt.

5. Divers

M. Fabien Dubois présente l'interpellation suivante :

Fabien Dubois
Chemin du Sétif 75
1269 Bassins

et

Bernard Treboux
Route des Montagnes 18
1269 Bassins

Assemblée du Conseil communal de Bassins du 7 mars 2013.

Interpellation

Interpellation concernant le préavis 01/2012 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 360'000 CHF pour créer et financer une classe supplémentaire à l'école Jean de la Fontaine 2.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous souhaiterions qu'au terme de ces travaux d'aménagement d'une classe supplémentaire le Conseil communal soit informé de manière détaillée sur la nature des travaux effectués et leurs coûts.

Rappel des faits

La Municipalité, en réponse à une demande urgente de l'AISE du 4 avril 2012, avait demandé au Conseil communal lors de sa séance du 21 juin 2012 de lui accorder un crédit extrabudgétaire de 360'000 CHF pour financer la création d'une classe supplémentaire dans l'école Jean de la Fontaine 2.



La commission des finances avait rendu un rapport sans recommandation de vote au Conseil car elle soutenait le principe de créer cette classe, mais le montant demandé lui paraissait surévalué du fait que certains travaux avaient probablement déjà été réalisés lors de la construction du bâtiment. L'estimation de l'architecte et les explications de la Municipalité sur les détails des travaux et leurs coûts ne l'avaient pas convaincue.

Le Conseil, dans sa séance du 21 juin 2012, avait accepté cette demande de crédit.

Le 16 novembre 2012, les travaux ont débuté et à ce jour ils ne semblent pas terminés.

Pour quelles raisons déposer cette interpellation et pourquoi maintenant?

Dès le début de ces travaux, nous avons pu nous rendre compte, en observant les différentes étapes du chantier, qu'effectivement certains travaux de gros œuvre n'ont pas été nécessaires car le bâtiment avait été construit en prévision d'y ajouter cette classe.

Alors, pour quelle raison l'architecte mandaté par la commune, qui pourtant connaît ce bâtiment pour l'avoir construit, a-t-il fait figurer dans son estimation des montants pour des travaux déjà réalisés?

Il nous semblait opportun de déposer cette interpellation maintenant étant donné que ces travaux ont débuté en 2012 et se termineront vraisemblablement en 2013 ce qui signifie que les factures seront ventilées sur deux exercices comptables. Si nous attendons la fin du chantier pour intervenir, les comptes 2012 auront probablement déjà été acceptés par le Conseil et ceux de 2013 ne le seront pas avant juin 2014.

Particularité de cette interpellation

L'article 61 du règlement du Conseil précise que si une interpellation est appuyée par 5 membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.

Dans le cas présent, cet article peut poser problème car nous ne pouvons pas demander à la Municipalité de répondre lors de la prochaine séance si toutes les factures de ces travaux ne sont pas rentrées d'ici là.

En conséquence, si cette interpellation est soutenue par le Conseil, il faut qu'elle soit assortie d'une dérogation à cet article 61, permettant ainsi à la Municipalité d'y répondre dès qu'elle aura les informations nécessaires.

Nous demandons que la réponse à cette interpellation soit faite par écrit et qu'elle figure comme un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil et non pas dans les communications de la Municipalité.

Nous remercions d'avance Madame la secrétaire de bien vouloir joindre cette interpellation au procès-verbal.

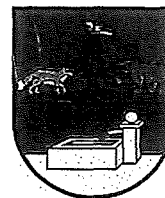
Merci de votre attention.

Fabien Dubois

Bernard Treboux



COMMUNE DE BASSINS
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



La Présidente souligne que cette interpellation aurait dû être déposée sur le bureau en début de séance comme proposition individuelle et non comme divers.

La proposition étant soutenue par 5 conseillers, elle est transmise à la Municipalité qui travaillera avec la commission de gestion pour la réponse.

Mme Zesiger-Schaerer interpelle M. Miauton à propos de la circulation des cavaliers dans les forêts communales. A ce jour, la Municipalité n'a pas reçu de remarques à ce sujet. Elle étudiera la question et reviendra sur le sujet lors d'un prochain conseil.

Pour terminer, Mme Elben donne lecture d'un courrier adressé par Odile Hausser aux membres du Conseil. Ce courrier est joint au présent PV. Elle est chaleureusement applaudie.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21.10 h.

Bassins, le 8 mars 2013

Sylvie Elben, vice-présidente

Francine Bandieri, secrétaire

